



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 19 avril 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 19 avril 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), le 08 juin 2023, précédé par la 18^{ème} réunion des Ministres des Affaires Etrangères, le 06 juin 2023. Il y aura également une réunion des opérateurs économiques au sein du COMESA le 7 juin 2023. La réunion se tiendra à Lusaka en Zambie et le Président de la République, M. Andry RAJOELINA conduira la délégation malagasy.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'un délai, jusqu'au 15 mai, à chaque porteur de projets bénéficiant des financements extérieurs (emprunts, subventions, dons) pour la régularisation des dépenses à compter de l'année 2022. Il ne s'agit que d'une mesure transitoire en attendant la mise en œuvre du décret aux comptes de ce type de projets et l'opérationnalisation de la Trésorerie principale chargée des financements extérieurs.

Le rythme des dépenses sur les projets des différents investisseurs n'a pas encore atteint leurs objectifs. La raison en est qu'il existe de nombreux obstacles causés par la charge des détails administratifs requis pour le financement extérieur. Selon le décret n°2015-1457 du 27 octobre 2015 et le décret n°2016-1160 du 30 août 2016 portant ouverture, gestion et organisation des comptes financiers des projets ouverts à la Banque Centrale de Madagascar, lorsque le financement vient de l'extérieur, il est possible de pré-décaisser les fonds, mais le porteur de projet a 2 mois pour régulariser les fonds qui ont été dépensés, ce qui est une condition non négociable, exigée avant de poursuivre l'émission et mise à disposition du compte du projet bénéficiant de financements extérieurs. Beaucoup n'ont pas encore procédé à leur régularisation même si l'année 2022 est achevée, retardant ainsi la poursuite de l'émission de fonds. C'est pourquoi le Conseil des Ministres a donné un délai de 1 mois pour que les porteurs de projet prennent leurs responsabilités. Au terme de ce délai, seuls ceux qui auront terminé l'organisation de leurs comptes bénéficieront de la poursuite des procédures de délivrance de leurs prochaines subventions.

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement de crédit au sein du ministère de la sécurité publique afin qu'une partie soit destinée pour achever la construction des 16 directions régionales de la sécurité publique et de 17 commissariats de police, le renforcement de la capacité d'accueil des écoles nationales de formation de la

police (ENSP Ivato et ENIAP Antsirabe), et la réalisation des promesses présidentielles concernant la construction de 3 nouveaux commissariats de police.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation d'un dialogue dans le cadre de la mise en œuvre de procédures compétitives afin de trouver des solutions urgentes et pérennes répondant aux objectifs de relance de la « Société d'Etudes, de Construction et de Réparation Navales, Société Anonyme (SECREN).

En octobre 2022, un appel a été lancé par le ministère de l'industrie aux grandes entreprises avec un plan stratégique de reconstruction de SECREN, axé sur la recherche de partenaires techniques et technologiques pour les travaux en cours de l'entreprise, la réhabilitation et la modernisation des équipements de production, la promotion et l'entretien des activités de la société SECREN liées aux travaux autour du navire (pêche, tourisme, commerce, contrôle des frontières) pour assurer le développement économique de la région DIANA, la réhabilitation de la société SECREN pour retrouver son savoir-faire et sa notoriété à Madagascar et à l'international, le maintien des emplois internes et la responsabilisation des employés. Ce sont 3 grandes entreprises qui ont répondu à l'appel, la concertation va donc se poursuivre avec la participation du Ministère de l'Économie et des Finances, des actionnaires du SECREN, et des membres du Conseil d'Administration, et des acteurs du secteur privé.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'approbation de la signature de l'Accord de Partenariat Commercial et Économique entre la République de Türkiye et la République de Madagascar. Il s'agit de pouvoir renforcer les liens existants depuis de nombreuses années entre les deux pays. Notre coopération avec la Turquie sera dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'investissement, de l'énergie et des ressources naturelles, de l'éducation et de la santé, de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche, de la science et de la technologie. Il sera mis en place une commission économique mixte entre les deux pays pour discuter de la future collaboration, faciliter et surveiller la mise en œuvre des dispositions de l'accord.

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement de crédit interne du Ministère de la pêche et de l'économie bleue pour qu'une partie soit destinée à la poursuite des investissements entamés en 2022, à savoir la construction de 2 unités de froid, 6 unités de transformation et la mise en place de 2 Zones d'Emergence Piscicole.

Le Conseil des Ministres a approuvé la remise officielle de 2 vedettes rapides affectées à la surveillance et au contrôle des activités de pêche côtière à Madagascar. Pour rappel, ce sont des vedettes rapides YAMAHA M12, dons du Japon pour soutenir le travail du centre de surveillance des pêches (CSP). L'Etat malagasy a pris en charge les taxes et les droits de douane lors de l'introduction de ces matériels à Madagascar. Ces navires devraient arriver au port de Toamasina le 4 mai 2023, et seront remis à Tolagnaro et Toamasina.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des ministres a approuvé les détails du modèle économique pour procéder à la création de la Banque postale.

Pour rappel, le Conseil des Ministres a approuvé la création de la Banque Postale, suite à laquelle des travaux menés par le Ministère de tutelle, la Paositra Malagasy, la

Commission de Supervision Bancaire et des Affaires Financières (CSBF), et des partenaires tels que la société SONAPAR ont étudié la meilleure façon de promouvoir les activités de cette Banque Postale. Cette dernière se focalisera à court terme sur les activités de microfinance (IMF) et de monnaie électronique (EME) et intégrera dans ses activités, les services de banque primaire dans une perspective à moyen terme. Ce projet nécessite un investissement important, donc en plus de la Paositra Malagasy, la SONAPAR y participera également. Le Conseil des Ministres a donc approuvé que 65% du capital requis soit garanti par la Paositra Malagasy, tandis que 35% de la SONAPAR, et le besoin en compte courant d'associés, destiné au financement de ses activités de crédits, départagés de manière égale entre les futurs associés. Le lancement de la future Banque Postale qui est prévu au plus tard au mois de Juillet 2023 s'appuie sur le réseau structurel de la Paositra Malagasy qui couvre l'intégralité du pays avec 250 agences réparties dans toute l'Île. Le plan de déploiement établi à ce jour prévoit l'implémentation des services de la Banque Postale dans 28 agences principales de la Paositra Malagasy courant 2023, et par la suite, dans 120 agences au cours de l'année 2024, et ce jusqu'à la couverture des 250 agences de l'opérateur public postal

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adoption du décret portant nomination de **M. RAHAROARILALA RobertoTinoka Michaël**, Consul Général auprès du Consulat Général de Madagascar à la Réunion (France).

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2017-128 du 22 février 2017 et portant nomination de **Mme. BOTOTSAKO Vonjy Manantenasoa**, Chef de District de Sakaraha.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-205 du 10 février 2022 et portant nomination de **M. BELAMY Mamitiana Ramamonjiarisoa Claude**, Chef de District d'Andramasina.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-110 du 21 janvier 2022 et portant nomination de **M. DELLARIS RANDRIAMANANKEVITRA Huberto**, Chef de District de Bealanana.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-117 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. RAZANADRAKOTO Hasindrojohanitra Haingovololona Fleurie Laurencia**, Directeur de la Protection des Consommateurs auprès du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1339 du 15 octobre 2020 et portant nomination de **M. ANDRIAMANJARA Mbelomanantsoa Ravo**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, de la Région Androy.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1435 du 04 novembre 2020 et portant nomination de **M. ANTENAIKO Guy Donald**, Directeur Régional de l'Education Nationale de Melaky.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1000 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAMAVONIRINA Patricia**, Directeur de la Communication auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-999 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAJAONARIVO Lalao Mbolatiana**, Directeur des Analyse et Prospectives auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RABE Jean Ernest**, Directeur Général des Travaux Publics auprès du Ministère des Travaux Publics.

III- ABROGATION**MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-017 du 15 janvier 2020 portant nomination du Chef de District d'Andapa.

Fait ce 19 avril 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO